

COMMUNE DE LORIGNE
COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2017 à 20 HEURES

Présents : Laëtitia COURTIOUX. Michel POUPARD. Stéphane CORNUAUD. Isabelle MACAUD. Philippe GAILLARD. Julien VIDARD. Dominique BERNARD. Laurent BONNIN.

Absente : Mauricette BERNARD.

Absentes excusées : Margaret JOYCE (pouvoir donné à Laëtitia COURTIOUX). Dorine BARBEAU.

Secrétaire de séance : Isabelle MACAUD.

Décisions du Conseil Municipal :

1° SMAEP4B : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes 2016 du SMAEP4B (production et distribution de l'eau potable).

2° REGIE DE RECETTES : des précisions sont apportées pour la régie de recettes, notamment concernant les locaux loués (salle associative, cantine et local d'été), la nature des recettes encaissées (location de bâtiments, location de vaisselle, remboursement de l'électricité, repas pour fêtes communales), ainsi que l'indemnité du régisseur votée à 110 € par an conformément à l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001.

Il est décidé également de fixer un forfait de 5 € pour la location de la vaisselle dans la cantine.

3° CONVENTION YOGA : L'association A.R.Y. utilise la salle associative 2 fois par semaine (lundi et mardi soir) pour donner des cours de yoga depuis le 18 septembre 2017. Une nouvelle convention sera signée avec Mme le Présidente de l'association afin de fixer les modalités de cette mise à disposition.

Le Conseil décide de fixer le montant à 200 € par an pour cette location de salle, tarif applicable au 1^{er} janvier 2018.

4° NOM DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES : Le nom proposé par la nouvelle communauté de communes est « Mellois en Poitou ». Après un vote, le conseil est favorable avec 8 voix pour et une abstention.

5° ACHAT D'UN VEHICULE : Le Conseil Municipal valide la proposition du garage Mullot de Niort pour l'achat d'un camion IVECO pour un montant de 13 000 € HT.

6° BIBLIOTHEQUE : Mme le Maire propose un nouveau plan de financement correspondant aux travaux (isolation et accessibilité) à réaliser pour l'aménagement de la bibliothèque dans les anciens locaux scolaires, soient 16887 € ht. Le Conseil Municipal approuve ce nouveau plan et décide de demander une subvention de 13000 € au titre du FSIL/Contrat de ruralité (exercice 2017) auprès des services de l'Etat.

En ce qui concerne le mobilier, le Conseil autorise Mme le Maire à signer les devis retenus.

7° 11 NOVEMBRE : d'un avis général, le Conseil Municipal ne souhaite pas faire de banquet afin de ne pas porter préjudice aux différents repas organisés par nos associations communales.

8° TABLE INOX POUR LA SALLE ASSOCIATIVE : 2 devis sont présentés au Conseil pour cet achat, et la société ELEM'INOX est retenue pour un devis de 489.60 € TTC.

QUESTIONS DIVERSES :

- 1) Le Conseil Municipal accepte la proposition de la SARL « La Boîte à bâtir » concernant la fourniture gratuite des matériaux pour la construction en régie d'un abri bus à Queue d'Ageasse.
- 2) La demande de subvention du CAUE sera étudiée lors du budget 2018.
- 3) La proposition de M. Decaudin Damien pour l'aménagement autour de l'église répond à nos attentes dans la conception mais devra être réétudiée dans le cadre de l'aménagement du centre bourg.
- 4) La prochaine commission communication pour le bulletin est prévue le 6 octobre à 17h.

Fait à Lorigné, le 25 septembre 2017

Laëtitia Courtioux
Maire de Lorigné

